

Campagne de sensibilisation aux marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées

Annexe à la fiche technique

Qu'entend-on par marchandises dangereuses?

Les marchandises dangereuses sont des objets ou des substances pouvant présenter un risque pour les humains, les animaux et l'environnement en raison de leurs propriétés intrinsèques. Chaque règlement relatif aux marchandises dangereuses (ADN / ADR / RID / T.I. OACI / Code IMDG) comporte des règles strictes pour leur transport.

Malheureusement, de telles marchandises, non déclarées ou mal déclarées, sont de plus en plus souvent découvertes pendant le transport. Les substances et objets dangereux sont parfois délibérément proposés au transport sans étiquetage ni documents d'accompagnement.

Ces envois de "marchandises dangereuses non déclarées ou mal déclarées" présentent un risque élevé pour toutes les parties concernées. Souvent, elles ne sont découvertes que par hasard, grâce à des employés attentifs ou à des équipements techniques (par exemple les dépistages à l'aéroport).

Pour le transport de marchandises dangereuses, la législation sur les transports exige un document d'accompagnement ou un document de transport. Lors du transport de déchets dangereux, un bulletin d'accompagnement est requis conformément à la législation sur les déchets.

Dans l'environnement commercial, chaque produit chimique est accompagné d'une fiche de données de sécurité (FDS). Mais il ne s'agit pas de documents de transport au sens de la réglementation sur les marchandises dangereuses.

Pour les substances et mélanges dangereux, la transmission d'une fiche de données de sécurité au destinataire est obligatoire, conformément à la législation sur les produits chimiques. Le fabricant d'un produit est responsable de la préparation de la fiche de données de sécurité.

Outre les informations sur la sécurité de la manipulation pendant l'utilisation et le stockage, la fiche FDS contient également des informations (généralement dans la section 14) sur la façon de préparer un transport (ultérieur) sûr et correct.

La liste suivante vous donne un aperçu des différents dispositifs normatifs internationaux ainsi que des bases légales suisses :

Moyen de transport	Dispositif international	Base nationale
Route	<u>ADR</u>	SDR (<u>RS 741.621</u>)
Chemin de fer	<u>RID</u>	RSD (<u>RS 742.412</u>)
Navigation intérieure	<u>ADN</u>	ADN (<u>RS 0.747.208</u>)
Navigation maritime	<u>Code IMDG Code</u> (version allemande)	Ordonnance sur la navigation maritime (<u>RS 747.301</u>)
Fret aérien	ICAO-TI	LA et OTrA (<u>RS 748.411</u>)
En général		Diverses autres lois suisses concernent indirectement le transport de marchandises dangereuses, comme l'ordonnance sur les accidents majeurs ou l'ordonnance sur la protection de l'air.

Dangerous Goods SDS Example

14. Transport Information	
DOT	
UN Number:	UN 1790
UN Proper Shipping Name:	Hydrofluoric acid
Transport Hazard Class(es)	
Class:	8
Label(s):	8, 6.1
Packing Group:	II
Marine Pollutant:	No
Special precautions for user:	Not determined.
IMDG	
UN Number:	UN 1790
UN Proper Shipping Name:	HYDROFLUORIC ACID (WITH NOT MORE THAN 60% ACID)
Transport Hazard Class(es)	
Class:	8
Label(s):	8, 6.1
EmS No.:	F-A, S-B
Packing Group:	II
Marine Pollutant:	No
Special precautions for user:	Not determined.
IATA	
UN Number:	UN 1790
Proper Shipping Name:	Hydrofluoric acid
Transport Hazard Class(es):	
Class:	8
Label(s):	8, 6.1
Packing Group:	II
Marine Pollutant:	No
Special precautions for user:	Not determined.

Non-Dangerous Goods SDS Example

SECTION 14. TRANSPORT INFORMATION

International Regulations

IATA-DGR
Not regulated as a dangerous good

IMDG-Code
Not regulated as a dangerous good

Transport in bulk according to Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code
Not applicable for product as supplied.

National Regulations

TDG
Not regulated as a dangerous good

Remarque : Avant d'expédier des piles au lithium, vérifiez l'épreuve 38.3 (Règlement type de l'ONU ou "Manuel d'épreuves et de critères").

Lors du transport, des produits et des "objets du quotidien" sont souvent classés comme marchandises dangereuses et donc dangereux, alors qu'ils semblent à première vue inoffensifs. Par exemple :

- Des piles au lithium dans et avec de nombreux appareils.
- Des produits contenant des solvants ou de grandes quantités d'alcool.
- Des aimants (dans le fret aérien).
- Du matériel de camping (pouvant contenir des solides inflammables ou des gaz inflammables).



- Tout ce qui est sous pression – p. ex. aérosols, bouteilles de gaz.
- Piles - piles acides ou piles au lithium.
- Peintures, vernis, solvants.
- Produits de nettoyage.
- Tous éléments ou articles usagés contenant des résidus de marchandises dangereuses.

En règle générale, l'étiquette du produit correspondant indique visuellement un danger.



Les deux étiquettes SGH GHS07 + GHS08 signalent des risques pour la santé, mais se rapportent à des produits qui ne constituent normalement pas un danger pendant le transport.

Points de contact

scienceindustries – Association économique du secteur chimie, pharma, sciences de la vie.

Erwin Sigrist

Responsable du secteur Transport et Réglementation de marchandises dangereuses

www.scienceindustries.ch

Tél. +41 44 368 17 42

erwin.sigrist@scienceindustries.ch

Co-initiants

SPEDLOGSWISS – L'association des entreprises internationales d'expédition et de logistique opérant en Suisse / SafeConsult AG

christoph.arnet@safeconsult.ch

Tél M: +41 78 602 86 78

ASTAG Association suisse des transports routiers

Peter Hari

Produits dangereux / sécurité

+41 31 370 85 26

p.hari@astag.ch

www.astag.ch

Swiss Shippers' Council

Philipp Muster, directeur

Tél: +41 21 323 31 46

philipp.muster@swiss-shippers.ch

<https://swiss-shippers.ch>

Autres liens :

Informations générales sur le thème des marchandises dangereuses

- [Les marchandises dangereuses – des substances mystérieuses ?](#) (scienceindustries)
- [Distribution et transport de marchandises dangereuse](#) (Canton d'Argovie)
- Site de l'ICAO sur les marchandises dangereuses : [Dangerous Goods \(icao.int\)](#)
- IATA Matières dangereuses : [IATA - Dangerous Goods \(HAZMAT\)](#)

Dispositifs réglementaires sur les marchandises dangereuses accessibles sur Internet :

- ADR – Transport routier
<https://www.astra.admin.ch/astra/fr/home/services/vehicules/marchandises-dangereuses/droit-international.html>
- RID – Transport ferroviaire
http://otif.org/fr/?page_id=1105
- ADN – Navigation intérieure
<https://www.ccr-zkr.org/13020300-fr.html>
- Code IMDG (transport maritime) – sur Internet, traduction allemande seulement
https://www.bmvi.de/SharedDocs/DE/Anlage/G/Gefahrengut/imdg-code-de-2020.pdf?__blob=publicationFile

- **Prestataires dispensant des formations sur les marchandises dangereuses :**

- AviaSecure AG, Zürich-Flughafen www.aviasecure.ch
- ACDG - Air Cargo & Dangerous Goods Training and Consulting GmbH www.acdg.ch
(allemand)
- GeFaSuisse, Bâle www.gefasuisse.ch
- GEFAG - Gefahrgutausbildung und Beratung AG www.gefahrgutberatung.ch
- Mitter Safety Consulting GmbH, Bâle www.mitter-safety.com
(allemand/anglais)
- Safety Training Plus www.safetytrainingplus.com
(allemand)

scienceindustries – Association économique du secteur chimie, pharma, sciences de la vie, Zurich

Erwin Sigrist

Responsable du secteur Transport et Réglementation de marchandises dangereuses

www.scienceindustries.ch

Tél. +41 44 368 17 42

Le 8 septembre 2021 / Si